



Pôle Pilotage Performance Coordination
Service Planification et Gestion des Instances
Affaire suivie par AM RAHAL
Tél. : 01 78 05 45 92
Fax : 01 60 79 03 66
Courriel : instances@sdis91.fr

Evry, le 14 octobre 2022

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU BUREAU
DU 14 OCTOBRE 2022

Le 14 octobre 2022 à 11h00, le Bureau s'est réuni dans les locaux de la direction, 1, Rond-point de l'Espace, 91035 Evry-Courcouronnes, sur convocation en date du 7 octobre 2022, sous la présidence de M. Guy CROSNIER, Président du Conseil d'administration du SDIS.

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Hors Classe Patrick VAILLI.

• **MEMBRES AYANT VOIX DELIBERATIVE**

Madame : Marie-Claire CHAMBARET

Messieurs Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH

• **MEMBRES DE L'ADMINISTRATION**

- Colonel Rémi CAPART, Directeur Départemental Adjoint
- Lieutenant-Colonel Laurent MAUGAN, Chef du Pôle Pilotage Performance et Coordination

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance et fait procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le mode de votation retenu est le vote à main levée.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Avant d'examiner l'ordre du jour, le Lieutenant-colonel Laurent MAUGAN présente la nouvelle cheffe du Service Juridique et Contentieux, Mme Mélanie DUPUIS-RIBEIRO qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2022. Monsieur le Président ainsi que les membres du Bureau lui souhaitent la bienvenue.

DELIBERATIONS / OBJET	AVIS DU BUREAU
Monsieur Guy CROSNIER, Président du Conseil d'Administration, rapporteur	
B-22-10-1PPPC Autorisation donnée au Président pour représenter le SDIS de l'Essonne en justice dans une affaire l'opposant à un de ses agents	Mme Mélanie DUPUIS-RIBEIRO apporte des précisions sur les trois dossiers juridiques inscrits à l'ordre du jour et dresse un état des affaires contentieuses et de protection fonctionnelle en cours. Approuvé à l'unanimité Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET
B-22-10-2PPPC Autorisation donnée au Président pour représenter le SDIS de l'Essonne en justice dans une affaire l'opposant à un de ses agents	Approuvé à l'unanimité Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET
B-22-10-3PPPC Autorisation donnée au Président pour représenter le SDIS de l'Essonne en justice dans une affaire l'opposant à un de ses agents	Approuvé à l'unanimité Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET
B-22-10-1GAF-M Autorisation de signature de l'avenant n° 2 au marché n° PF1904 relatif à la fourniture de petits matériels électriques et d'éclairage pour le SDIS91 et le Département de l'Essonne (marché mutualisé)	Approuvé à l'unanimité Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET
B-22-10-1SSSM Approbation de la Convention de Service d'Achat Centralisé n° MSP-2020-127-16 entre le Groupement d'Intérêt Public « Réseau des acheteurs hospitaliers » (GIP Resah) et le Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne relative à la fourniture de médicaments pouvant faire l'objet d'une mise en concurrence	Approuvé à l'unanimité Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET

<p>B-22-10-2SSSM</p> <p>Approbation de la convention entre la Faculté de médecine, Université Paris-Saclay et le Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne relative à l'accueil d'étudiants hospitaliers dans le cadre de leur formation clinique. Engagement des étudiants concernés en qualité de sapeur-pompier Volontaire</p>	<p>Le Colonel hors classe Patrick VAILLI précise que le SDIS 91 accueillera désormais des élèves en 4^{ème} année de médecine dans le cadre d'un stage universitaire pour une durée de 7 semaines. L'étudiant stagiaire aura le statut de sapeur-pompier volontaire. Il participera à l'activité opérationnelle du SDIS et plus particulièrement aux missions de la chefferie santé aux côtés des professionnels médicaux.</p> <p>Il ajoute que ce partenariat avec la Faculté de médecine est une réelle opportunité pour le SDIS lui permettant de promouvoir l'activité de sapeur-pompier volontaire. Ainsi, ces étudiants en immersion au SDIS 91 pourront potentiellement devenir les futures recrues au sein du Service de Santé et de Secours Médical.</p> <p>Monsieur le Président ajoute que cet engagement est non seulement valorisant pour le SDIS 91 mais aura un rayonnement sur l'ensemble du département.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET</p>
<p>B-22-10-1GVEC</p> <p>Approbation d'une convention entre l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Essonne et le SDIS de l'Essonne au profit des Jeunes Sapeurs-Pompiers</p>	<p>Le Colonel hors classe Patrick VAILLI rappelle qu'une convention a été approuvée ce jour au Conseil d'administration pour acter le transfert du champ de compétences de l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers à l'UDSP 91 dans le cadre d'une liquidation avec dévolution. Il ajoute que les 2 rapports qui suivent sont la déclinaison de cette convention au niveau des sections locales.</p> <p>Madame Marie-Claire CHAMBARET revient sur la précarité des moyens dédiés une dizaine d'années en arrière aux Jeunes Sapeurs-Pompiers, notamment en matière d'habillement. Elle dit avoir alerté à cette époque sur cette problématique et demandé à cet effet une subvention exceptionnelle qui n'avait pas été accordée.</p> <p>Aujourd'hui, elle se réjouit de l'avancée de la situation au profit des JSP qui disposent, à l'instar des officiers et chefs de centre, de</p>

	<p>tenues chaudes pour la saison hivernale, en soulignant que ces jeunes sont l'image de marque du SDIS.</p> <p>Monsieur le Président demande si toutes les Amicales du SDIS sont adhérentes à l'UDSP.</p> <p>Le Colonel hors classe Patrick VAILLI répond que celles-ci ont un intérêt à y adhérer, en raison des avantages tirés, notamment en matière d'assurance.</p> <p>Il ajoute que suite aux dernières intempéries dans le département de l'Allier, la fédération nationale des sapeurs-pompiers via l'UDSP a octroyé une aide de plus de 120 000 euros, non remboursables, pour venir en aide aux sapeurs-pompiers sinistrés.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET</p>
<p>B-22-10-2GVEC</p> <p>Approbation d'une convention type tripartite entre le Service Départemental d'Incendie et de secours de l'Essonne, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et les sections locales de Jeunes Sapeurs-Pompiers</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET</p>
<p>B-22-10-1GNORD</p> <p>Approbation de la convention relative à l'attribution par l'association VIGIK au SDIS de l'Essonne, d'un droit d'utilisation du code service VIGIK</p>	<p>Le Colonel Rémi CAPART explique que les sapeurs-pompiers sont souvent amenés à intervenir de manière urgente dans des locaux privés équipés de digicode et sont confrontés à des difficultés pour y accéder. Ce qui conduit à des forçements d'accès estimés aujourd'hui dans l'Essonne à environ 600 cas.</p> <p>Cette convention va leur permettre une facilité d'accès par l'attribution d'un droit d'utilisation du code service VIGIK, système qui équipe aujourd'hui quasiment toutes les nouvelles habitations. Dans un premier temps, le SDIS prévoit d'utiliser cet équipement à titre expérimental et envisage de faire l'acquisition de 60 boîtiers à destination de quelques centres de secours. Cela correspond à un investissement de 70 000 euros la première année, ce coût intégrant celui des badges et de la maintenance.</p>

	<p>Il ajoute que cette expérimentation adoptée par de nombreux SDIS est une réelle nécessité opérationnelle pour le SDIS 91 et en particulier dans le Nord et l'Est du département où les habitations collectives sont plus nombreuses. Ainsi, si cette expérience s'avère concluante, il pourrait être envisagé de déployer ce système sur l'ensemble des centres de secours.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET</p>
<p>B-22-10-1GAR Approbation de la convention relative à l'adhésion du SDIS de l'Essonne à l'association ATRAKSIS</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET</p>
<p>B-22-10-1GFO Approbation d'une convention de partenariat relative à la formation de formateurs entre le SDIS 62 et le SDIS 91</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET</p>
<p>B-22-10-1GRH Recours à quatre contrats d'apprentissage, au sein du Groupement des Systèmes d'information et de Communication, du Groupement des opérations, du Pôle Pilotage Performance Coordination et du Groupement Formation</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET</p>
<p>B-22-10-1GT Convention entre le RAID, le Détachement Central Interministériel d'intervention Technique et le SDIS 91 relative à la mutualisation des moyens pour l'entretien et la maintenance d'appareils respiratoires isolants semi-fermés</p>	<p>Le Colonel hors classe Patrick VAILLI informe que le RAID s'est équipé de nouveaux appareils respiratoires isolants qui requièrent une certaine technicité pour leur contrôle annuel. N'ayant pas dans ses effectifs la ressource nécessaire pour la maintenance de ce dispositif, il fait appel aux moyens techniques et humains du SDIS 91 pour assurer cette prestation qui est payante.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET</p>

B-22-10-2GT Réforme des véhicules et des matériels usagés 2022-06	Approuvé à l'unanimité Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET
Mémo juridique Information sur les demandes de protection fonctionnelle	INFORMATION

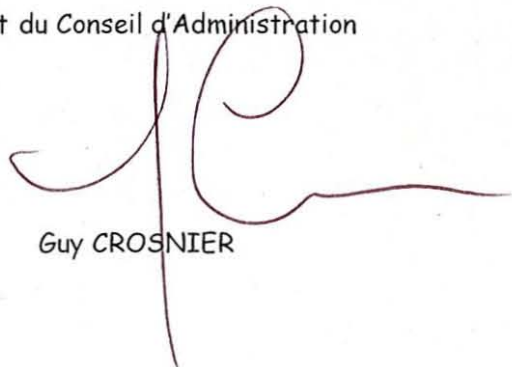
Dossier remis en séance

B-22-10-2GRH Recours à un contrat d'apprentissage, au sein du Groupement Technique	Approuvé à l'unanimité Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET
---	--

Le Colonel hors classe Patrick VAILLI informe les membres du Bureau d'une note rédigée par le groupement des bâtiments portant sur la sensibilisation aux économies d'énergie. Des préconisations et un focus sur les bonnes pratiques sont donnés aux personnels du SDIS afin de les inciter à modifier leurs pratiques en adoptant un comportement plus responsable.

Fin de séance : 11h45

Le Président du Conseil d'Administration



Guy CROSNIER

Le Secrétaire de séance



Colonel Hors Classe Patrick VAILLI